



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

UNEP/CMS/COP14/Doc.28.2

22 juin 2023

Français

Original: Anglais

14^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Samarcande, Ouzbékistan, 12 – 17 février 2024
Point 28.2 de l'ordre du jour

**PLAN D'ACTION POUR LES OISEAUX TERRESTRES MIGRATEURS D'AFRIQUE
EURASIE (AEMLAP)**

(Préparé par le Secrétariat)

Résumé :

Le présent document rend compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 11.17 (Rev.COP13). *Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEMLAP)* et les décisions 13.34 à 13.38 qui s'y rapportent. Ce document présente des propositions d'amendements à la résolution et des projets de décisions.

PLAN D'ACTION POUR LES OISEAUX TERRESTRES MIGRATEURS D'AFRIQUE EURASIE (AEMLAP)

Contexte

1. Le Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEMLAP - African-Eurasian Migratory Landbirds Action Plan) a pour objectif d'améliorer l'état de conservation des espèces d'oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie à travers des actions de coordination internationale en faveur de ces espèces, ainsi qu'en facilitant les actions au niveau national.
2. La Conférence des Parties, lors de sa 13^{ème} réunion (COP13, 2020), a mis à jour la Résolution 11.17 (Rev.COP13) *Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEMLAP)*, au cours duquel le Plan d'action et ses annexes ont été adoptés. Cette Résolution mandate le Secrétariat, sous réserve de disponibilité budgétaire, à organiser des ateliers régionaux, à promouvoir la mise en œuvre du Plan d'action et à partager les meilleures pratiques et les leçons apprises pour une conservation efficace des oiseaux terrestres migrateurs, en collaboration avec les Parties et les organisations internationales concernées.
3. La Conférence des Parties a invité le Groupe de travail sur les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEML-WG - African-Eurasian Migratory Landbird Working Group) et le Conseil scientifique, en liaison avec le Groupe d'étude des oiseaux terrestres migrateurs (MLSG - Migratory Landbird species Study Group) et « Les Amis du Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs » (FLAP - Friends of the Landbirds Action Plan), et avec le soutien du Secrétariat, à soutenir la mise en œuvre des plans d'action pour le rolhier d'Europe (*Coracias garrulus*) et la tourterelle des bois européenne (*Streptopelia turtur*). Ces groupes et organismes ont également été invités à poursuivre l'élaboration de plans d'action pour les bruants migrateurs menacés de disparition, y compris le bruant à poitrine jaune (*Emberiza aureola*) ; voir le document [UNEP/CMS/COP14/Doc.28.5.1 Plans d'action pour les oiseaux](#).
4. La COP13 a également adopté les décisions 13.34 à 13.38 du *Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEMLAP)*, dont le texte est le suivant :

13.34 Adressés au Secrétariat

Le Secrétariat :

a) sous réserve de la disponibilité de fonds, organise durant la période intersession entre les 13e et 14e sessions de la Conférence des Parties, une réunion de consultation des États de l'aire de répartition afin de décider ensemble si le plan d'action doit rester un document autonome ou si un nouvel instrument de la CMS doit être développé, ou encore si un instrument de la CMS existant devrait être utilisé en tant que cadre institutionnel;

b) au cours de la période intersession entre les 13e et 14e Sessions de la Conférence des Parties, promeut l'importance de l'utilisation durable des terres pour les oiseaux migrateurs ainsi que les pratiques et approches spécifiques de la Déclaration d'Abuja, avec les institutions compétentes des Nations Unies et d'autres institutions internationales, et recherche des opportunités d'action collaborative pour encourager l'utilisation durable des terres pour les espèces migratrices et les personnes

13.35 Décision adressée au Conseil scientifique

Le Conseil scientifique est prié, sous réserve de la disponibilité de ressources

- a) *maintenir le Groupe de travail sur les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie jusqu'à la 14e session de la Conférence des Parties (COP14) en étendant son adhésion pour intégrer l'expertise de régions géographiques actuellement absentes, afin de faciliter et de suivre la mise en œuvre du Plan d'action et de développer des indicateurs pour évaluer la mise en œuvre du Programme de travail 2016-2020;*
- b) *au cours de la période intersession entre les 13e et 14e sessions de la Conférence des Parties, et sous réserve de la disponibilité de fonds, travaille avec le Groupe d'étude des oiseaux terrestres migrateurs, les institutions académiques pertinentes, les financeurs de la recherche et le Groupe de travail, afin de promouvoir activement les recherches visant à combler les lacunes importantes en matière de connaissances sur la conservation des oiseaux terrestres migrateurs dans les paysages africains, notamment pour:*
 - i. *identifier les routes migratoires et les stratégies de migration (notamment des analyses portant sur plusieurs espèces) à l'aide de technologies de suivi afin de mieux comprendre les schémas de déplacement, les zones géographiques revêtant une importance particulière pour de multiples espèces d'oiseaux terrestres et la connectivité migratoire, ce qui permettrait de cibler plus efficacement la recherche sur le terrain, le suivi et les mesures de conservation;*
 - ii. *entreprendre des études de terrain approfondies en Afrique subsaharienne et sur les haltes migratoires, en conjonction avec les données existantes le cas échéant, pour mieux comprendre les modèles de distribution, l'utilisation des habitats et l'écologie alimentaire des espèces, et en particulier identifier et améliorer la conservation des sites de halte situés immédiatement au nord et au sud du Sahara (y compris à travers la collecte de données et la recherche de liens avec les parties prenantes concernées);*
 - iii. *synthétiser les données provenant de sites de reproduction européens pour explorer les caractéristiques spatiales et temporelles des paramètres démographiques par rapport aux routes migratoires et aux types de changements environnementaux à grande échelle;*
 - iv. *utiliser des données d'observation de la Terre par images satellitaires et si possible, en conjonction avec le suivi sur le terrain de l'habitat et des oiseaux (notamment en synergie avec les programmes de suivi des oiseaux communs et en les élargissant) pour améliorer la compréhension des changements dans l'utilisation/l'occupation des terres et la manière dont cela affecte les oiseaux migrateurs d'Afrique-Eurasie, et rechercher les moteurs des changements dans l'utilisation/l'occupation des terres;*
 - v. *chercher à mieux comprendre la façon d'influencer les facteurs de la politique économique et sociale qui causent des changements dans l'utilisation/l'occupation des terres à différentes échelles*
 - vi. *encourager la recherche pour déterminer les raisons pour lesquelles les déclin des oiseaux terrestres européens ne peuvent pas être expliqués par les conditions dans les aires de reproduction.*
- c) *examiner la viabilité du Groupe de travail et de son Groupe directeur à défaut de fonds disponibles pour la mise en œuvre et la coordination du programme de travail du Groupe de travail, comme indiqué dans la décision 13.36 (b), et proposer un mécanisme alternatif pour la mise en œuvre de ces activités, le cas échéant.*

13.36 Adressés aux Parties

Les Parties :

- a) *sont instamment priées de verser des contributions financières pour assurer la coordination des activités nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail de l'AEMLAP et du groupe de travail et à l'organisation d'au moins une réunion du groupe de travail pendant la période intersessions entre la 13e session de la Conférence des Parties (COP13) et la COP14;*
- b) *sont en outre instamment priées de prendre note de la demande du groupe de travail concernant la nécessité de 200 000 euros environ pour la mise en œuvre du programme de travail du groupe de travail et la désignation d'un coordonnateur de l'AEMLAP pour la période intersessions entre la COP13 et la COP14, étant entendu qu'en l'absence d'une part substantielle du montant total (au moins 100 000 € au 30 juin 2020 et un minimum supplémentaire de 50 000 € au plus tard le 28 février 2021 et du même montant au plus tard 28 février 2022), le groupe de travail pourrait devenir inactif ;*
- c) *sont invitées avec le soutien du Secrétariat, à collaborer avec les agences pertinentes des Nations Unies, les organisations internationales et d'autres parties prenantes pour organiser un atelier sur l'intégration des exigences de la biodiversité dans la prestation de la neutralité en matière de dégradation des terres à une échelle appropriée;*
- d) *en particulier ceux qui sont respectivement Parties, signataires ou États de l'aire de répartition, et d'autres instruments de la CMS - l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), le Mémoire d'accord sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs en Afrique et en Eurasie (MdE relatif aux rapaces) et le Plan d'action pour la voie de migration d'Asie centrale – sont priés de fournir un soutien financier dès que possible à la mise en œuvre, dans les délais, du projet commun sur l'évaluation de la situation et l'élaboration de plans d'action pour les principaux habitats d'oiseaux prioritaires le long des voies de migration d'Afrique-Eurasie;*
- e) *sont priées de faire rapport à la COP14, via leurs rapports nationaux, sur les progrès de la mise en œuvre de l'AEMLAP et son intégration dans les résultats par rapport à d'autres accords internationaux pertinents, incluant le suivi et l'efficacité des mesures prises en vue d'atteindre les objectifs de la CMS;*

13.38 Adressés aux Groupes de travail et aux Équipes d'intervention

Sous réserve de la disponibilité des ressources, comme indiqué dans la Décision 13.36 b), le groupe de travail, avec l'aide du Conseil scientifique et du Secrétariat, devrait mettre à jour son programme de travail d'ici à la fin de 2020, y compris un budget associé pour tenir compte des besoins financiers et des priorités de conservation existants, conformément au Plan stratégique pour Espèces migratrices 2015 - 2023.

Activités visant à mettre en œuvre la Résolution 11.17 (Rev.COP13) et les Décisions 13.34 à 13.38

- 5. Pendant cette période d'intersession, le Secrétariat de la CMS a coopéré activement avec les Parties de la CMS et les parties prenantes pour améliorer le Programme de travail de l'AEMLAP et son impact sur l'état de conservation des espèces couvertes par ce Plan d'action.
- 6. Pour soutenir la mise en œuvre de la décision 13.35 (a), le Secrétariat a soutenu le Groupe de travail AEML dans la poursuite de ses travaux, en lançant un appel en 2023 demandant à tous les États de l'aire de répartition de l'AEMLAP de revalider et d'étendre

l'adhésion au GT AEML dans toute l'aire de répartition de l'AEMLAP, et en conséquence, a mis à jour la liste des membres .

7. L'unité de coordination du Groupe de travail AEML a été établie à la Station ornithologique suisse (SOI - Vogelwarte Sempach) en 2022 par le biais d'un accord de financement à petite échelle, contribuant ainsi à la mise en œuvre de la décision 13.36 (b).
8. Le Secrétariat a mené une enquête pour évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail 2016-2020 du GT AEML, afin de soutenir la mise en œuvre de la décision 13.38. Les principaux obstacles à la mise en œuvre ont été identifiés comme étant : le manque de financement pour la coordination et la mise en œuvre du programme de travail et pour le travail et le suivi sur le terrain, la pandémie de COVID-19, le manque d'expertise et de capacité, et l'instabilité politique dans certaines régions clés. Sur la base de l'enquête, la préparation d'une version actualisée du programme de travail du GT AEML pour [les années 2021-2026](#) a été coordonnée par le groupe directeur (GD) de l'AEML, soutenue par le SOI et approuvée par correspondance électronique par le GT AEML en novembre 2022, complétant ainsi la décision 13.38.
9. Les membres du GD de l'AEML ont fait la promotion de l'AEMLAP lors de divers congrès, tels que le Congrès ornithologique panafricain (Ouganda, novembre 2022) et la 4^{ème} réunion des États de l'aire de répartition de la voie de migration d'Asie centrale (Inde, mai 2023), afin de promouvoir les synergies entre les deux processus.
10. Les membres du GT AEML et le Secrétariat ont également soutenu un projet géré par la Cambridge Conservation Initiative, [Integrating science, policy and sustainable development to address African-Eurasian migrant landbird declines](#), (Intégrer la science, la politique et le développement durable pour faire face au déclin des oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie) : Perspectives africaines sur une question concernant l'ensemble de la voie de migration, qui a débuté en 2020.
11. Le GT AEML a renouvelé son soutien (reporté de son précédent programme de travail) au projet AfriBiRds. Dans le cadre de ce projet, une [boîte à outils de surveillance](#) a été développée pour former les personnes sur le terrain à la surveillance des oiseaux terrestres. Des ressources et des informations supplémentaires sont disponibles en ligne sur le site web de la [NABU AfriBiRds](#).
12. Le [projet d'atlas des oiseaux d'Afrique \(ABAP - African Bird Atlas Project\)](#), un programme de surveillance des oiseaux par les citoyens qui repose sur un protocole robuste et reproductible (BirdMap) et qui permet d'obtenir des informations sur la répartition des oiseaux d'Afrique et leur conservation, a fait l'objet d'une table ronde intitulée Projet d'atlas des oiseaux d'Afrique (ABAP) - Le plus grand besoin de l'ornithologie européenne lors d'un symposium du Conseil européen pour le recensement des oiseaux (EBCC, Lucerne, Suisse, avril 2022). La Suisse a apporté son soutien à cette réunion de l'EBCC et de l'ABAP.
13. Le [projet d'atlas des migrations des oiseaux d'Eurasie et d'Afrique](#) a été entrepris par une grande équipe internationale coordonnée par l'Union européenne pour le baguage des oiseaux (EURING), figurant des membres du groupe de travail de l'AEML. Les déplacements dans le temps et dans l'espace de 300 espèces d'oiseaux sont cartographiés et analysés à partir des données recueillies par [les programmes European Ringing Schemes](#) depuis plus d'un siècle et rassemblées dans la banque de données [EURING](#). Ce programme a été financé par le gouvernement italien.

14. Le secrétariat a organisé et soutenu les réunions annuelles du Groupe directeur de l'AEML afin de piloter la mise à jour du programme de travail du Groupe de travail et de soutenir le partage d'informations entre les membres sur les questions pertinentes et les mises à jour. Le Secrétariat s'est également réuni régulièrement avec l'Unité de Coordination du SOI.
15. Le Secrétariat a révisé le site web de l'AEMLAP en 2020 et 2023 et a mis à disposition le nouveau programme de travail du GT et d'autres documents pertinents.
16. Le SOI a développé un logo qui, bien qu'il ne soit pas officiellement affilié à l'AEMLAP en tant qu'instrument de la CMS, peut être utilisé pour marquer tous les produits ou présentations liés aux oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie afin de contribuer à la sensibilisation. Ce logo est disponible sur demande auprès du Secrétariat et du SOI.

Plans d'action par espèce élaborés en collaboration avec l'AEMLAP

17. Un rapport d'avancement des activités relatives au bruant à poitrine jaune (*Emberiza aureola*), à la tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*) et au rollic d'Europe (*Coracias garrulus*) est inclus dans le document [UNEP/CMS/COP14/Doc.28.5.1 Plans d'action pour les oiseaux](#).

Défis dans la mise en œuvre de l'AEMLAP et du programme de travail de l'AEML

18. Bien que le Groupe directeur du GT AEML soit très actif, l'activité et la réactivité de l'ensemble des membres du GT sont limitées, malgré les nombreux messages du Secrétariat et du Président. Le fait que seuls 58 des 129 États de l'aire de répartition de l'AEMLAP soient membres de l'association constitue un autre défi. Le GT a peu réagi à l'enquête sur la mise en œuvre du programme de travail 2016-2020 du GT AEML ou sur le projet de programme de travail 2021-2026 du GT AEML, et peu de réponses à l'appel du Secrétariat à de nouveaux membres ou à des membres permanents ont été reçues.
19. Le gouvernement suisse a accordé un financement en 2020 pour la mise en place de l'unité de coordination du Groupe de travail de l'AEML. Le gouvernement allemand a également contribué au soutien de l'AEMLAP en affectant un jeune expert associé (JEA), en partie pour soutenir l'AEMLAP. Le gouvernement norvégien a également contribué à l'extension du contrat des JEA en 2022.

Discussion et analyse

20. A maintes reprises, la décision 13.34 (a) a été reportée, mais sa mise en œuvre n'a pas été possible car les fonds nécessaires à l'organisation d'une réunion des États de l'aire de répartition n'étaient pas disponibles. La question de savoir si un autre cadre institutionnel de la CMS pourrait être utilisé pour coordonner les actions au niveau international afin de conserver, restaurer et gérer durablement les populations d'espèces d'oiseaux terrestres migrateurs et leurs habitats n'est pas encore tranchée. Aucune initiative particulière n'a été prise par les États de l'aire de répartition, le Groupe de travail ou les parties intéressées au cours des trois dernières décennies pour faire avancer le débat sur un nouveau cadre institutionnel, et aucune demande n'a été formulée en ce sens par ces derniers. En outre, compte tenu des efforts actuellement déployés pour élaborer un nouveau cadre pour l'itinéraire aérien d'Asie centrale (CAF - Central Asian Flyway), il pourrait être judicieux d'adopter des approches visant à créer des synergies entre les outils et les instruments existants plutôt que de créer de nouveaux cadres institutionnels distincts pour l'AEMLAP et le CAF. La suppression de la décision 13.34 (a) est donc proposée.

21. Le terme *habitat* est proposé par le GT AEML dans le paragraphe (a) du projet de décision 14.BB, pour demander aux Parties, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales de s'engager activement dans la mise en œuvre du programme de travail du GT AEML ; et pour ajouter le paragraphe (d) dans la décision 14.BB (anciennement 13.37). La mention du terme *habitat* au point a) permet d'explicitier la nécessité permanente de la conservation de la nature, et pas seulement des travaux de restauration en cours.. L'ajout du paragraphe (d) appelle à des activités qui vont au-delà de la plantation d'arbres, et vise à considérer la complexité des paysages et l'utilisation d'espèces végétales indigènes.
22. Dans les décisions proposées, les parties sont invitées à soutenir des actions concrètes de collaboration entre les agences des Nations unies concernées, en particulier une nouvelle proposition d'atelier sur l'intégration des exigences en matière de biodiversité dans la mise en œuvre de la neutralité en matière de dégradation des terres (décision 14.DD b)).
23. De plus, ces décisions soulignent la nécessité d'une prise de conscience technologique, d'une utilisation plus poussée des technologies modernes (notamment l'imagerie par satellite) et d'une utilisation active des programmes existants, tels que les atlas d'oiseaux susmentionnés, afin d'établir des priorités et de mettre en œuvre des actions en faveur des espèces et des habitats dans l'ensemble de l'aire de répartition de l'AEMLAP.

Actions recommandées

24. Il est recommandé à la Conférence des Parties :
 - a) d'adopter les projets d'amendements à la Résolution 11.17 (Rev.COP13) tels qu'ils figurent à l'Annexe 1 du présent document ;
 - b) d'adopter le projet de décisions tel qu'il figure à l'Annexe 2 du présent document ;
 - c) de supprimer les Décisions 13.34 à 13.38.

ANNEXE 1

PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS À LA RÉOLUTION 11.17 (Rev.COP13)

PLAN D'ACTION POUR LES OISEAUX TERRESTRES MIGRATEURS D'AFRIQUE-EURASIE (AEM LAP)

Note : Le nouveau texte proposé est souligné. Le texte à supprimer est ~~barré~~

Préoccupée par l'existence de preuves scientifiques irréfutables du déclin généralisé des oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie au cours des dernières décennies, et par le fait que ces déclins fassent l'objet d'une préoccupation croissante en termes de conservation dans les cercles scientifiques et politiques, les populations nicheuses européennes de certaines espèces autrefois répandues ayant diminué de plus de moitié au cours des 30 dernières années,

Consciente que l'état des oiseaux terrestres migrateurs est largement utilisé comme indicateur de la santé globale de l'environnement et de la biodiversité, notamment en ce qui concerne l'atteinte de l'Objectif 12 du Plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique (CBD) pour la biodiversité 2011-2020, et que les oiseaux terrestres migrateurs peuvent fournir un indicateur efficace de l'utilisation durable des terres lorsque leur suivi est assuré par des méthodes normalisées,

Consciente également que les principaux facteurs de ce déclin semblent être la dégradation des habitats de reproduction, en particulier au sein des agrosystèmes, des zones boisées et des forêts, et la combinaison de facteurs liés à la dégradation des habitats d'origine anthropique, aux prélèvements non durables et au changement climatique dans les zones utilisées en dehors de la période de reproduction,

Préoccupée du fait que les tendances actuelles de l'utilisation des terres en Afrique, comme en Eurasie, entraînent des transformations considérables des paysages pouvant avoir des impacts négatifs significatifs sur la biodiversité, y compris sur les oiseaux migrateurs. Ce problème doit être traité car une telle biodiversité est précieuse en tant que telle et également pour les services écosystémiques qu'elle fournit et que ces services constituent la base de moyens d'existence résilients pour les populations rurales, qui sont parmi les plus pauvres de la région,

~~*Notant* que le Groupe de travail sur les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (« le Groupe de travail »), lors de sa deuxième réunion tenue à Abidjan du 25 au 27 novembre 2015, est convenu d'un programme de travail approuvé par la 1^e réunion du Comité de session du Conseil scientifique, tenue du 18 au 21 avril 2016, où le sujet des changements dans l'utilisation des terres avait été hautement prioritaire,~~

Notant qu'un programme de travail actualisé pour 2021-2026 pour le Groupe de travail a été coordonné par le Groupe directeur AEML et le Secrétariat, soutenu par la Station ornithologique suisse (SOI) en tant qu'unité de coordination, et approuvé par le Groupe de travail en novembre 2022,

Accueillant favorablement le rapport de l'atelier intitulé « *Sustainable Land Use in West Africa: National and International Policy Responses that Deliver for Migratory Birds and People* » (Utilisation durable des terres en Afrique de l'Ouest : Réponses en matière de politiques nationales et internationales satisfaisant aux besoins des oiseaux migrateurs et des personnes) (LUMB) (« l'atelier ») qui a eu lieu à Abuja du 24 au 26 novembre 2016 ainsi que la Déclaration d'Abuja « *Sustainable Land Use for People and Biodiversity including Migratory Birds in West Africa* » (Utilisation durable des terres pour les personnes et la biodiversité, y compris les oiseaux migrateurs en Afrique de l'Ouest),

Se félicitant en outre de l'achèvement du projet de BirdLife International et de Naturschutzbund Deutschland : *African Biosphere Reserves as Pilot Sites for Monitoring and Conservation of Migratory Birds* (AfriBiRds) [Les réserves de biosphère africaines comme sites pilotes pour le suivi et la conservation des oiseaux migrateurs], financé par l'Allemagne, et du potentiel du projet à contribuer à l'élaboration d'indices nationaux relatifs aux oiseaux sauvages et à la génération d'informations sur les oiseaux migrateurs en général, ainsi que du projet du partenariat BirdLife « *Living on the Edge* »,

Se félicitant enfin des travaux des partenaires de BirdLife International financés par la Royal Society for the Protection of Birds (Société royale pour la protection des oiseaux, RSPB) visant à établir et mener des projets consacrés au suivi des oiseaux communs (qui s'inspirent du Pan-European Common Bird Monitoring Scheme établi en 2002 et sont soutenu par l'Union européenne et la RSPB) en Ouganda et au Botswana, avec l'aide de scientifiques locaux volontaires, qui ont permis de produire des indicateurs scientifiques fiables et de réunir des informations complémentaires sur l'environnement pour leur pays,

Rappelant la pertinence de l'utilisation durable des terres pour la CMS et son Plan stratégique 2015-2023 et pour d'autres instruments de la Famille CMS tels que l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) et son Plan stratégique 2019 – 2027 ainsi que le Mémorandum d'Entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (MdE Rapaces),

Reconnaissant le rôle crucial que joue la terre dans la conduite, le stockage et la séquestration des émissions de gaz à effet de serre, identifiée dans le rapport *Changements climatiques et terres : rapport spécial du GIEC sur les changements climatiques, la désertification, la dégradation des terres, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres*, préparés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, et par conséquent l'importance de la transition vers des systèmes d'utilisation durable des sols afin de concrétiser l'Accord de Paris de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC),

Reconnaissant l'importance de l'utilisation durable des terres pour la mise en œuvre d'un large éventail d'accords internationaux concernant les oiseaux terrestres migrateurs, tels que les Objectifs de développement durable (ODD), ~~le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020~~, le Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal (GBF), la CCNUCC et son Accord de Paris, la Convention de Ramsar et son Plan stratégique 2016-2024, ainsi que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNUCED) et son cadre stratégique 2018 – 2030,

Reconnaissant le Cadre et les Lignes directrices de l'Union africaine sur les politiques foncières, les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers (VGGT) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Objectif stratégique 2 du Cadre stratégique révisé de la FAO, la Déclaration ministérielle sur la sécurité alimentaire et les secteurs d'activités agricoles face aux changements climatiques adoptée à la 29^{ème} Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique le 8 avril 2016, les recommandations des participants à la Réunion régionale de la FAO sur l'agroécologie en

Afrique subsaharienne le 6 novembre 2015, la Résolution 2/24 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et son Initiative concernant la pauvreté et l'environnement (UNPEI), ainsi que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et son Plan stratégique 2018 – 2021,

Reconnaissant également le Programme régional d'investissement agricole de l'Afrique de l'Ouest (*West African Regional Agricultural Investment Programme*, ECOWAP 25), le Plan de convergence de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour la gestion et l'utilisation durables des écosystèmes forestiers (*Economic Community of West African States (ECOWAS) Convergence Plan for the Sustainable Management and Utilization of Forest Ecosystems*), les contributions à l'échelle nationale dans le cadre de la CCNUCC, ainsi que l'Agenda 2063 de l'Union africaine pour des pratiques et approches de gestion durable en faveur des oiseaux et des personnes en Afrique de l'Ouest,

Notant que les changements dans l'utilisation des terres constituent un facteur clé de la perte continue de la biodiversité en Afrique, et que les moteurs de ces changements ainsi que les solutions permettant de réussir une utilisation durable des terres, identifiés lors de l'atelier, sont applicables à la conservation dans de nombreux paysages d'Afrique et au-delà,

Rappelant que la Résolution 10.27¹ de la dixième Conférence des Parties a prié instamment les Parties et invité les non-Parties et les autres parties prenantes à développer, avec le Secrétariat de la CMS, un plan d'action pour la conservation des oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie et de leurs habitats tout au long la voie de migration, qui a été adopté à la 11^e session de la Conférence des Parties, et sur la base duquel la COP pourra examiner la nécessité d'établir un nouvel instrument ou la possibilité de choisir un instrument existant comme cadre,

Rappelant en outre la Résolution 11.16 (Rev.COP13²)², *Prévention de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs*, et les Lignes directrices pour prévenir l'empoisonnement des oiseaux migrateurs adoptées par la Résolution 11.15 (Rev.COP13²)³ *Prévenir l'empoisonnement des oiseaux migrateurs*,

Prenant note du rapport de l'atelier consacré à l'élaboration du Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie, qui s'est tenu à Accra du 31 août au 2 septembre 2012,

Reconnaissant avec gratitude les contributions des membres du Groupe de travail sur les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (le « Groupe de travail ») établi sous l'égide du Conseil scientifique de la CMS et de sa coordination par BirdLife International de 2015 à 2017,

Reconnaissant en outre la coordination du groupe de travail par la Station ornithologique suisse (SOI - Vogelwarte Sempach) à partir de 2022,

Se félicitant de la création du Groupe d'étude des oiseaux terrestres migrateurs (MLSG - Migratory Landbirds Study Group) en tant que réseau international de spécialistes et d'organisations travaillant sur la recherche, le suivi et la conservation des espèces d'oiseaux terrestres migrateurs,

Prenant note des résultats de la réunion inaugurale à Wilhelmshaven en Allemagne, ayant eu lieu du 26 au 28 mars 2014 et des Amis du Plan d'action pour les oiseaux terrestres (FLAP - Friends of the Landbirds Action Plan) étant un forum pour des parties prenantes, des individus

¹ Remplacée par la Résolution 11.17 (Rev.COP12) *Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEMLAP)*

² et les révisions ultérieures de la présente Résolution

³ et les révisions ultérieures de la présente Résolution

et organisations intéressés à suivre et appuyer le Plan d'action de la CMS et la conservation des oiseaux terrestres migrateurs en général, et le développement et la mise en œuvre réussie du FLAP par BirdLife International en tant que plateforme de réseau en ligne,

~~Se félicitant en outre de l'initiative d'EURING (Union européenne de baguage des oiseaux) et du Conseil scientifique pour produire de la publication de l'Atlas européen de la migration des oiseaux entre l'Eurasie et l'Afrique, Eurasian African Bird Migration – un atlas européen des migrations d'oiseaux, basé sur des récupérations d'oiseaux bagués, des études de suivi par l'Union européenne pour le baguage des oiseaux (EURING), avec l'appui du Secrétariat de la CMS et du Gouvernement italien,~~

Prenant note de la conclusion de l'atelier organisé par la Cambridge Conservation Initiative les 12 et 13 mars 2019 sur les *sciences et politiques visant à contrer les menaces pesant sur les oiseaux migrateurs afro-paléarctiques : nouvelle recherche et future politique* qui, pour de nombreux oiseaux terrestres d'Afrique-Eurasie en déclin, est la plus bénéfique « action générique » dans les zones de non-reproduction susceptible de conserver et d'améliorer la couverture arborée dans le paysage, en particulier par le biais de mesures plus larges allant au-delà de la protection traditionnelle des forêts, et des approches internationales visant à conserver et à améliorer la couverture arborée telles que le défi de Bonn, Des Milliards d'arbres et la Grande Muraille Verte et les initiatives locales d'aide et de développement autour de l'agriculture et de la foresterie offrent des expériences potentielles pour déterminer, grâce à une surveillance attentive, ce qui fonctionne pour la création d'habitats (permettant de comparer la biodiversité entre sites et au fil des années) et les avantages socio-économiques pour les communautés locales, afin de fournir des informations sur les interventions bénéfiques,

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Adopte* le « Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEMLAP) » (le Plan d'action), et ses annexes, contenues dans l'Annexe de la présente Résolution et *prie instamment* les Parties et *encourage* les non-Parties et les parties prenantes à mettre en œuvre le Plan d'action de manière prioritaire, en particulier en suivant le programme de travail 2021-2026 AEMLAP 2016-2020 du Groupe de travail
2. *Prie* les Parties et *encourage* les non-Parties à traiter la question de la perte et de la dégradation des habitats des oiseaux terrestres migrateurs par le développement de politiques qui maintiennent, gèrent et restaurent les habitats naturels et semi-naturels dans l'environnement en général comprenant le travail avec des communautés locales et en partenariat avec la communauté œuvrant pour la réduction de la pauvreté et avec les secteurs de l'agriculture et la sylviculture en Afrique ;
3. *Prie* les Parties et *encourage* les non-Parties à collaborer avec des agences, des organisations et des communautés locales pour lutter contre les changements dans l'utilisation des terres préjudiciables dans la région de la voie de migration Afrique-Eurasie, notamment et en premier lieu en l'Afrique de l'Ouest, en favorisant l'utilisation durable des terres par des pratiques et des approches énoncées dans l'atelier de la CMS en novembre 2016 (Déclaration d'Abuja) ;
4. *Invite* les Parties et les non-Parties à reconnaître et soutenir l'action conjointe des conventions et processus internationaux pertinents pour une utilisation durable des terres favorable aux oiseaux migrateurs et permettant d'atteindre les objectifs de la CMS en particulier en ce qui concerne l'article II.1 et le Plan stratégique 2015-2023 et pour faciliter la réalisation des Objectifs de développement durable ;

5. *Prie* les Parties et *invite* les États de l'aire de répartition à mettre en œuvre les mesures existantes au titre de la CMS, de l'AEWA, du MdE Rapaces et d'autres traités environnementaux internationaux pertinents, en particulier lorsque ceux-ci contribuent aux objectifs du Plan d'action pour les oiseaux terrestres, afin d'accroître la résilience des populations d'oiseaux terrestres migrateurs et leur capacité à s'adapter aux changements environnementaux ;
6. *Demande* aux Parties de continuer à remédier d'urgence aux problèmes de prélèvements illégaux et non durables des oiseaux terrestres lors de la migration et de l'hivernage, et de veiller à ce que les législations nationales de conservation soient en place et appliquées et à ce que des mesures soient prises pour la mise en œuvre, et *prie* le Secrétariat de poursuivre le d'être en contact avec la Convention de Berne et d'autres instances compétentes, afin de faciliter l'atténuation aux niveaux national et international du problème de l'abattage illégal des oiseaux conformément à la Résolution 11.16 (Rev.COP13~~2~~) *Prévention de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs*⁴;
7. *Prie instamment* les Parties et *invite* les non-Parties à mettre en œuvre les Lignes directrices pour prévenir l'empoisonnement des oiseaux migrateurs adoptées par la Résolution 11.15 ; (Rev.COP13~~2~~) *Prévenir l'empoisonnement des oiseaux migrateurs* en particulier celles ayant trait aux pesticides agricoles qui revêtent une importance particulière pour les oiseaux terrestres migrateurs en tant que cause majeure de mortalité ;
8. *Prie* le Conseil scientifique ~~et de travailler avec~~ le Groupe de travail, en liaison avec le Groupe d'étude des oiseaux terrestres migrateurs (MSLG), les institutions universitaires pertinentes et les bailleurs de fonds pour la recherche, sous réserve de la disponibilité des ressources, de promouvoir des travaux visant à combler les principales lacunes dans les connaissances et à orienter les futures recherches, notamment à travers l'analyse des bases de données à long terme et à grande échelle, tels que des atlas, y compris, mais sans s'y limiter l'atlas européen des migrations d'oiseaux, le Projet d'atlas des oiseaux d'Afrique (ABAP) et l'Atlas eurasien de la migration des oiseaux d'Afrique et sur l'utilisation de technologies de repérage nouvelles et émergentes, les études de terrain sur les oiseaux migrateurs en Afrique et en Asie, l'utilisation de données démographiques et d'études dans les zones de reproduction en Eurasie et l'utilisation de données d'observation par télédétection des changements dans la couverture terrestre en Afrique et en Asie afin de promouvoir activement la recherche qui comble les principales lacunes dans les connaissances relatives à la conservation des oiseaux terrestres migrateurs dans les paysages de l'Afrique eurasienne, entre autres, afin de :
 - a) identifier les voies et stratégies migratoires (y compris l'analyse multi-espèces) à l'aide de technologies de suivi afin de mieux comprendre les schémas de déplacement, les zones géographiques particulièrement importantes pour plusieurs espèces d'oiseaux terrestres et la connectivité migratoire, permettant ainsi de cibler plus efficacement la recherche sur le terrain, la surveillance et les actions de conservation ;
 - b) entreprendre des études de terrain détaillées en Afrique subsaharienne et des étapes migratoires, en conjonction avec les données existantes le cas échéant, afin de mieux comprendre les schémas de distribution des espèces, l'utilisation de l'habitat et l'écologie de la recherche de nourriture, et en particulier d'identifier et d'améliorer la conservation des étapes migratoires situés immédiatement au nord

⁴ et les révisions ultérieures de la présente Résolution

- et au sud du Sahara (y compris par la collecte de données et la recherche de liens avec les parties prenantes concernées) ;
- c) synthétiser les données des aires de reproduction eurasiennes afin d'explorer les schémas spatiaux et temporels des paramètres démographiques en relation avec les voies migratoires et les schémas à grande échelle des changements environnementaux ;
 - d) utiliser les données d'observation de la Terre des images satellitaires et, si possible, en conjonction avec la surveillance des habitats et des oiseaux au sol (y compris par le biais de synergies avec les programmes communs de surveillance des oiseaux et l'expansion de ces derniers) afin d'améliorer la compréhension de l'évolution de la couverture terrestre et de son impact sur les oiseaux migrateurs d'Afrique-Eurasie, et de rechercher les facteurs de changement de l'utilisation des terres et de la couverture terrestre ;
 - e) chercher à mieux comprendre comment influencer les facteurs économiques et sociaux à l'origine des changements d'utilisation et de couverture des sols à différentes échelles ; et
 - f) encourager les recherches visant à déterminer les populations d'oiseaux terrestres migrateurs eurasiens dont le déclin ne peut s'expliquer par les conditions régnant dans les aires de reproduction.
9. *Prie en outre* le Conseil scientifique et le Groupe de travail, en liaison avec le FLAP, de promouvoir et encourager le renforcement de la sensibilisation du grand public et des parties prenantes, et du soutien à la conservation des oiseaux terrestres migrateurs le long de la voie de migration, notamment en ce qui concerne la façon dont les oiseaux partagent leur cycle annuel entre les pays et agissent en tant qu'indicateurs de la santé globale de l'environnement, des hommes et de l'ensemble de la biodiversité ;
 10. *Demande* au Secrétariat, en collaboration avec les Parties et les organisations internationales compétentes, sous réserve de la disponibilité des fonds, d'organiser des ateliers régionaux pour traiter des questions spécifiques et promouvoir la mise en œuvre du Plan d'action et partager les meilleures pratiques et les leçons issues de la conservation efficace des oiseaux terrestres migrateurs ;
 11. *Appelle* les Parties et *invite* les non-Parties et les parties prenantes, avec l'appui du Secrétariat, à renforcer les capacités nationales et locales de mise en œuvre du Plan d'action, notamment par le développement de partenariats avec les groupes concernés par la réduction de la pauvreté, la neutralité en termes de dégradation des sols et les solutions basées sur la nature pour les changements climatiques et par l'élaboration de cours de formation, la traduction et la diffusion d'exemples de bonnes pratiques, le partage des protocoles et règlements, le transfert de technologies, et par la promotion de l'utilisation d'outils en ligne pour traiter des questions spécifiques pertinentes pour le Plan d'action ;
 12. *Encourage* les Parties et les non Parties à maintenir ou élaborer, si nécessaire, des programmes nationaux de suivi des oiseaux en vue de l'établissement d'indices nationaux relatifs aux oiseaux sauvages en tant qu'indicateurs de l'utilisation durable des terres et de la santé des écosystèmes, par exemple dans le contexte de l'élaboration du Landbird Monitoring Programme for the East Atlantic Flyway (programme de suivi des oiseaux terrestres pour la voie de migration de l'Atlantique Est), en s'appuyant sur les expériences acquises grâce aux opérations réussies menées dans le cadre des projets de suivi des oiseaux communs en Afrique et par le Pan-European Common Bird Monitoring Scheme en Europe, qui ont consisté à la création d'une série de sites de suivi des oiseaux à travers plusieurs pays, pouvant éventuellement constituer la base d'un

indicateur mondial des oiseaux sauvages qui pourrait être utilisé par les différents Accords multilatéraux sur l'environnement et les processus internationaux traitant de la gestion durable des terres ;

13. *Encourage en outre* les Parties et les non-Parties à soutenir activement et à utiliser la plateforme FLAP dans la promotion des oiseaux terrestres et de l'affectation durable des sols, ainsi que des moyens de les mettre en œuvre, notamment par l'échange d'idées et d'informations, l'éducation et la sensibilisation ;
14. *Prie* le Groupe de travail et le Conseil scientifique de la CMS, en liaison avec le Groupe d'étude des oiseaux terrestres migrateurs et le FLAP, avec l'appui du Secrétariat de la CMS, de soutenir la mise en œuvre de plans d'action pour une ~~première~~ série d'espèces, incluant le Rollier d'Europe (*Coracias garrulus*) adoptés à l'origine à travers la Résolution 12.12 *Plan d'action pour les oiseaux*, la tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*), adopté par la 48^e réunion du Comité permanent conformément à la Décision 12.21 *Plans d'action pour les oiseaux* et le Bruant auréole (*Emberiza aureola*) une fois adopté, et de continuer à développer des Plans d'action pour les bruants migrateurs en déclin, ~~y compris le Bruant auréole *Emberiza aureola* ;~~
15. *Prie instamment* les Parties et *invite* le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et les autres organisations internationales, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, y compris ceux qui s'occupent de la réduction de la pauvreté, de la neutralité en matière de dégradation des sols et des solutions basées sur la nature pour les changements climatiques, à soutenir financièrement la mise en œuvre du Plan d'action, y compris à travers l'apport d'un appui financier aux pays en développement pour le renforcement des capacités en la matière ;
16. *Invite* les Parties et le Conseil scientifique à rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action, y compris en ce qui concerne le suivi et l'efficacité des mesures prises lors des futures réunions de la Conférence des Parties.

ANNEXE 2

PROJET DE DÉCISIONS

**PLAN D'ACTION POUR LES OISEAUX TERRESTRES MIGRATEURS
D'AFRIQUE - EURASIE (AEMLAP)****14.AA Adressée aux Parties**

Les Parties sont encouragées à :

- a) prendre note du programme de travail et des priorités du Groupe de travail AEMLAP et s'engager activement dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de ses activités pendant la période intersession entre la COP14 et la COP15, en vue de mieux comprendre les voies de migration utilisées et les principales menaces affectant les oiseaux terrestres migrateurs dans cette région ;
- b) promouvoir en parallèle l'utilisation de l'imagerie satellitaire et la surveillance des habitats et des oiseaux au sol, afin de mieux comprendre l'impact de la couverture terrestre et des changements d'utilisation des sols sur les oiseaux migrateurs d'Afrique-Eurasie, ainsi que les facteurs à l'origine de ces impacts ;
- c) tenir compte des projets pertinents tels que l'Atlas des migrations des oiseaux d'Eurasie et d'Afrique et intégrer leurs conclusions dans leurs politiques de conservation des espèces d'oiseaux terrestres migrateurs ;
- d) noter les récents développements visant à définir un nouveau cadre institutionnel au titre de la CMS pour l'itinéraire aérien d'Asie centrale (CAF), et veiller à ce que des synergies soient recherchées entre les États de l'aire de répartition de l'AEMLAP et de la CAF ;
- e) évaluer l'état des espèces d'oiseaux prioritaires empruntant les voies de migration d'Afrique-Eurasie et élaborer des plans d'action pour ces espèces.

14.BB Décision adressée aux : Parties, organisations intergouvernementales et non gouvernementales

Parties, organisations intergouvernementales et non gouvernementales :

- a) et en particulier les Parties, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, le Fonds pour l'environnement mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et d'autres organisations internationales pertinentes, pendant la période intersessions entre COP14 et COP15, sont invités à s'engager dans la mise en œuvre du programme de travail du groupe de travail AEML, notamment en facilitant l'échange d'informations sur les espèces et les habitats clés, en particulier pour s'attaquer aux obstacles à l'utilisation durable des terres et à la conservation des habitats en Afrique, y compris les priorités pour l'Afrique de l'Ouest et l'Asie

centrale, et en fournissant une assistance technique aux pays en développement pour le renforcement des capacités pertinentes ;

- b) sont invités à soutenir le Groupe de travail afin qu'il organise au moins une réunion entre la COP14 et la COP15 pour, entre autres activités, examiner la mise en œuvre du plan d'action et du programme de travail ;
- c) sont invités à soutenir et à coopérer dans le cadre d'approches internationales existantes visant à conserver et à améliorer le couvert végétal (par exemple, le défi de Bonn, Bonn Challenge, Trillion Trees, Great Green Wall) et les projets locaux d'aide et de développement dans le domaine de l'agriculture et de la sylviculture, en surveillant les résultats, en permettant des comparaisons entre les sites et entre les années, si possible dans le cadre d'expériences bien conçues, afin de fournir des informations sur les interventions qui peuvent créer des scénarios gagnant-gagnant pour les oiseaux en tant qu'indicateur de la biodiversité, pour les communautés locales en termes d'avantages socio-économiques, et pour la neutralité de la dégradation des terres et les solutions climatiques basées sur la nature, ou qui, au moins, peuvent bénéficier aux oiseaux sans nuire à ces autres objectifs;
- d) sont invités à promouvoir l'enrichissement de la couverture végétale (y compris, mais pas seulement, les arbres) par l'utilisation d'espèces indigènes et la promotion de pratiques de gestion des terres écologiquement durables et d'une utilisation rationnelle de l'eau.

14.CC Adressée au Conseil scientifique

Le Conseil scientifique est invité, sous réserve de la disponibilité des ressources, à :

- a) poursuivre le Groupe de travail sur les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie jusqu'à la COP15, en élargissant sa composition et en intégrant l'expertise des régions géographiques actuellement absentes, afin de faciliter et de suivre la mise en œuvre du plan d'action, en développant des indicateurs pour évaluer la mise en œuvre du programme de travail 2021-2026 ;
- b) travailler avec le Groupe d'étude sur les oiseaux terrestres migrateurs, les institutions universitaires concernées, les bailleurs de fonds pour la recherche et le Groupe de travail, afin de promouvoir activement la recherche qui aborde les principales lacunes de connaissances relatives à la conservation des oiseaux terrestres migrateurs dans les paysages eurasiens, comme indiqué au paragraphe 8 de la Résolution 11.17 (Rev.COP14) *Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs dans la région Afrique-Eurasie (AEMLAP)* ;
- c) fournir un soutien au Groupe de travail, à son Groupe directeur et à son Unité de coordination pour la mise en œuvre du programme de travail du Groupe de travail.

14.DD Adressée au Secrétariat

Le secrétariat, sous réserve de la disponibilité des ressources devra :

- a) promouvoir l'importance de l'utilisation durable des terres pour les oiseaux migrateurs, de même que les pratiques et approches spécifiques décrites dans le programme de travail du Groupe de travail de l'AEMLAP, en collaboration avec les agences des Nations Unies concernées et d'autres institutions internationales, et rechercher des possibilités de collaboration afin d'encourager l'utilisation durable des terres pour les espèces migratrices et les populations ;
- b) collaborer avec les institutions compétentes des Nations Unies, les organisations internationales et d'autres parties prenantes pour organiser un atelier sur l'intégration des exigences en matière de biodiversité dans la mise en œuvre de la neutralité en matière de dégradation des terres à l'échelle appropriée.